

## **Le Fongecif Île-de-France et Intergros, partenaires pour la mise en œuvre du CEP et du CPF**

*Paris, le 11 juillet 2017 - Le Fongecif Île-de-France et Intergros, l'OPCA et l'OCTA du commerce de gros et international, ont signé une convention de partenariat le 14 juin dernier dans l'objectif d'offrir aux salariés et aux entreprises de ces branches professionnelles, des services complémentaires concernant le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) et le Compte Personnel de Formation (CPF).*

Il s'agit pour le Fongecif Île-de-France et Intergros de promouvoir leur offre de services respectives et d'optimiser le conseil et l'accompagnement auprès des entreprises et des salariés du commerce de gros et international. Dans cette logique d'expertise et de complémentarité, la convention s'articule autour de 4 axes majeurs.

### ✓ **Développer une offre de services CEP / CPF partagée**

La convention prévoit le développement d'une offre de services CEP / CPF partagée, basée sur leurs outils propres mais aussi sur des supports communs et notamment des interventions en entreprises.

### ✓ **Renforcer la coopération de leurs équipes en charge du CEP et du CPF**

Les conseillers du Fongecif Île-de-France et de l'OPCA se rencontreront régulièrement pour partager des informations sur le CEP, le financement des formations, les métiers et les qualifications clés du secteur du commerce de gros et international.

### ✓ **Faciliter la mobilisation des dispositifs de financement de la formation continue et optimiser le traitement des demandes de financement**

Le Fongecif et Intergros prévoient l'utilisation d'outils dématérialisés, un échange d'informations sur les prises en charges et les priorités de financement, et notamment la nomination d'un référent pour chacun des deux partenaires.

### ✓ **Mutualiser les résultats et les moyens de contrôle de la qualité des organismes de formation**

Grâce à la mise en place d'une information mutuelle et d'un plan d'actions annuel, les deux signataires échangeront sur les méthodes, les résultats et le suivi du contrôle de la qualité de la formation.

#### **À propos du Fongecif Île-de-France**

Le Fongecif Île-de-France est l'un des cinq opérateurs habilités à délivrer le conseil en évolution professionnelle. Le Fongecif Île-de-France accueille, conseille et accompagne les salariés d'Île-de-France dans leur projet d'évolution professionnelle. Organisme paritaire interprofessionnel, le Fongecif Île-de-France finance les projets individuels des salariés dans le cadre d'un congé individuel de formation, d'un bilan de compétences, d'une formation hors temps de travail ou d'une validation des acquis de l'expérience.

En 2016, le Fongecif Île-de-France a engagé 244 millions d'euros pour la formation des salariés franciliens. Il a accompagné plus de 300 000 personnes, délivrés plus de 55 000 CEP et financés plus de 15 000 projets professionnels.

La présidente du Fongecif Île-de-France est Myriam Pesic, le vice-président Patrick Frange, et le directeur général Laurent Nahon.

Pour en savoir plus : [www.fongecif-idf.fr](http://www.fongecif-idf.fr)

**Contact presse** : Sandrine Guédon – Tél. : 01 44 10 59 73 – Courriel : [s.guedon@fongecif-idf.fr](mailto:s.guedon@fongecif-idf.fr)

#### **À propos d'Intergros**

INTERGROS est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et l'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) du commerce de gros et international. En 2016, INTERGROS a collecté 278 millions d'euros (223 M€ au titre de la formation professionnelle et 55 M€ au titre de la taxe d'apprentissage) auprès de 38 200 entreprises, parmi lesquelles 31 000 de moins de 11 salariés, pour permettre à celles-ci de financer les formations adaptées à l'évolution de leurs métiers.

Pour en savoir plus : [www.intergros.com](http://www.intergros.com)

**Contact presse** : Laure Grégoire – Tél. : 06 63 54 14 23 – Courriel : [l.gregoire@intergros.com](mailto:l.gregoire@intergros.com)